

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 37 suppléants	<i>Conseillers présents : 81</i> <i>Dont suppléant(s) : 2</i> <i>Pouvoirs : 13</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 22</i> <i>Absent(s) : 7</i>
---	--	---

Date de convocation : 24 janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 30 janvier 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-01-30-CC-1 :

Rapport développement durable 2016 de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110-1,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants,

CONSIDERANT que le rapport développement durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques communautaires aux finalités du développement durable et, d'autre part, les marges de progrès et les canaux par lesquels l'action de Metz Métropole permettrait de mieux répondre à ces enjeux,

PREND ACTE de la présentation du rapport développement durable 2016 de Metz Métropole joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 31 janvier 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016

DE METZ MÉTROPOLE

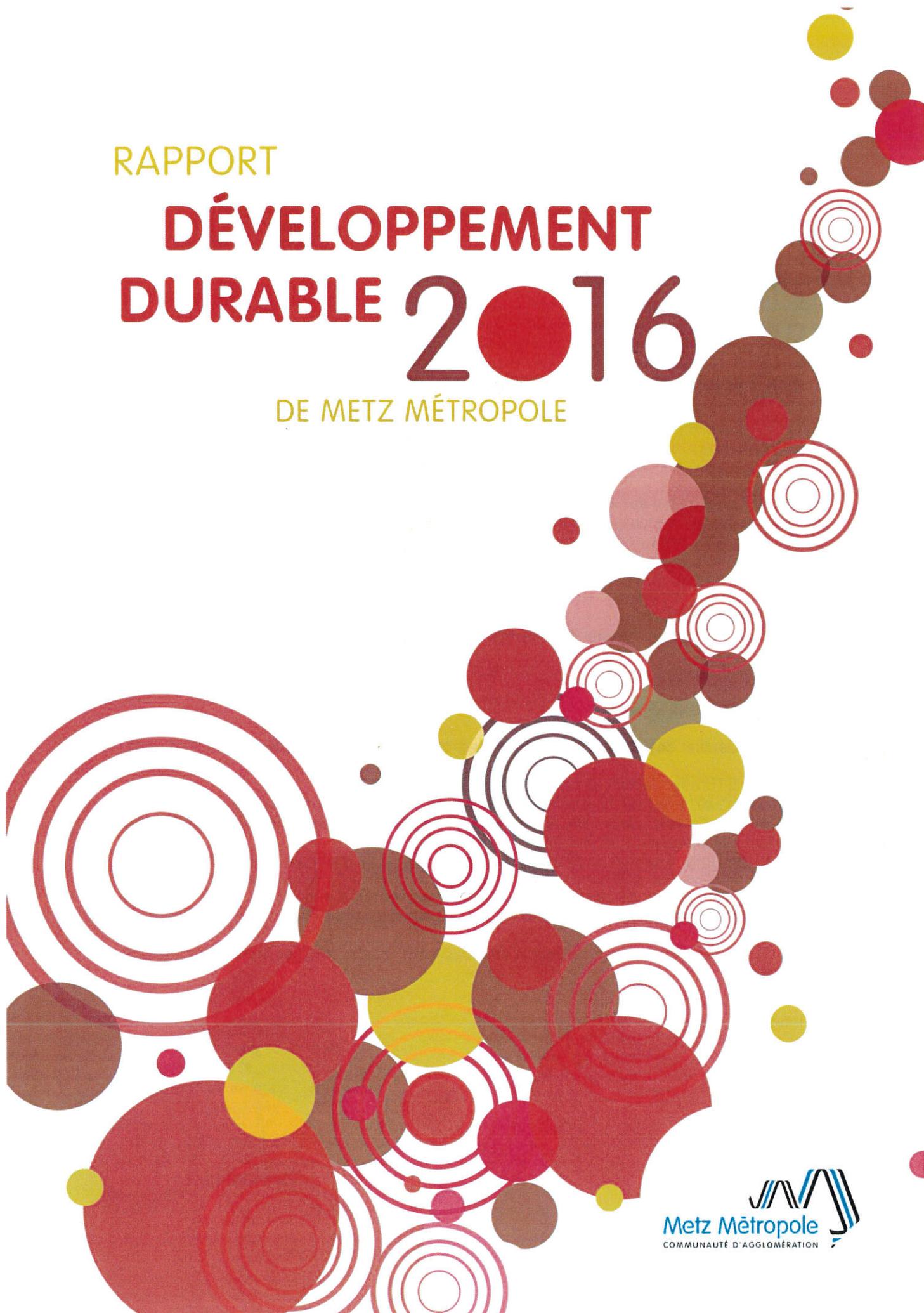


TABLE DES MATIERES

1. Introduction	3
2. Les actions, politiques publiques et programmes en matière de développement durable sur le territoire	4
2.1 Bilan des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité qui répondent aux finalités du développement durable	4
2.1.1 Bilan au regard de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère	5
2.1.2 Bilan au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	9
2.1.3 Bilan au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations	13
2.1.4 Bilan au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains	17
2.1.5 Bilan au regard de la transition vers une économie circulaire	20
2.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable	23
2.2.1 L'organisation du pilotage	23
2.2.2 La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi	23
2.2.3 La transversalité / globalité des approches	24
2.2.4 Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagée	25
2.2.5 Le tout au service d'une dynamique d'amélioration continue	26
3. La collectivité exemplaire et responsable	28
3.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	28
3.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi	28
3.1.2 L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique	31
3.1.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité	32
3.1.4 L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques	33
3.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes	34
3.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte	34
3.2.2 La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions	34
3.2.3 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions	35
4. Conclusion	35

1. INTRODUCTION

En application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 issu de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle de l'Environnement II¹, Metz Métropole établit chaque année un **rapport annuel sur sa situation en matière de développement durable**. Ce présent rapport a pour vocation, en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, d'établir un état des lieux des pratiques et politiques de Metz Métropole au regard de l'enjeu d'assurer un développement durable de son territoire, mais aussi d'être exemplaire dans son fonctionnement quotidien.

Ce rapport se compose de deux parties principales :

1. Une présentation des **actions, politiques publiques et programmes de Metz Métropole en matière de développement durable** au regard :

- des 5 finalités du développement durable, inscrites à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement (modifié par la loi dite "biodiversité" du 8 août 2016) :
 - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
 - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
 - L'épanouissement de tous les êtres humains,
 - La transition vers une économie circulaire,
- des 5 principes déterminants d'une démarche de développement durable, tels qu'inscrits dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable :
 - Organisation du pilotage,
 - Participation des acteurs et de la population,
 - Transversalité / globalité des approches,
 - Dispositif d'évaluation et évaluation partagée,
 - Stratégie d'amélioration continue.

2. Une présentation des **actions** et des **pratiques de Metz Métropole en matière de responsabilité sociale et environnementale** : gestion du patrimoine bâti, fonctionnement, activités internes, etc.

Ce 6^e rapport annuel de développement durable présente **un bilan et une analyse des principales contributions de la collectivité dans un objectif de développement durable**. Il met notamment en avant les évolutions par rapport à la situation décrite par les précédents rapports pour l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

¹ L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

2. LES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

2.1 Bilan des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité, qui répondent aux finalités du développement durable

En introduction, il convient de présenter l'armature des objectifs de développement durable portés par Metz Métropole, intégrés dans une planification reposant sur des visions territoriales et sectorielles :

- **Le Projet de Territoire : Imagine Metz Métropole** : approuvé en 2013, à l'issue d'une démarche innovante de concertation, le Projet de Territoire de Metz Métropole fixe les ambitions de développement à long terme de Metz Métropole. Elle s'articule autour de trois envies : envie de Métropole, le rayonnement et la créativité au service de la création de valeurs ; envie d'harmonie et d'équilibre : pour une écologie urbaine, l'EcoCité revisitée ; envie de solidarité : une agglomération où la solidarité se décline dans toutes ses dimensions.

- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)** : approuvé en juillet 2011, le 2^e PLH (2011-2017) estime les besoins du territoire à 1 000 logements par an sur 6 années, il sera prochainement révisé et insiste sur :

- L'adaptation de l'offre de logements à la demande, en diversifiant la typologie des logements au profit des jeunes ménages et des familles,
- Le redéploiement de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération, dont 92 % sont aujourd'hui concentrés sur trois Communes (Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy),
- La promotion de nouvelles formes urbaines, alliant densité, confort et qualité architecturale, y compris environnementale,
- L'amélioration de la qualité du parc existant, en aidant financièrement la réhabilitation d'environ 250 logements par an, ce qui concourt notamment à la remise sur le marché des logements vacants.

- La révision du **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** avec notamment le lancement (le 8 novembre 2016) d'une « Enquête Déplacements Grand Territoire » sur le périmètre du SCoTAM, qui permettra d'élaborer la stratégie de mobilité à long terme accompagnant le développement de Metz Métropole et son aménagement, mais également d'imaginer la palette de nouveaux services de mobilité à déployer pour améliorer le confort des habitants. La révision du PDU constitue ainsi l'opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire et de promouvoir l'intermodalité, tout en prenant en compte la santé publique.

- Avec l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe et la naissance de la Région Grand Est, la Communauté d'agglomération est amenée à réviser sa stratégie de développement économique (Schéma de Développement Economique de 2012) et de partenariat avec la nouvelle Région. Ainsi, en 2016, la rédaction de la contribution de Metz Métropole au **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** a amorcé une nouvelle méthode de travail appliquée à un nouvel espace de projets

élargi à 6 EPCI riverains. Décliné en 4 ambitions, 109 propositions d'actions et de partenariat avec la Région Grand Est, ce document propose, dans le contexte et les enjeux transfrontaliers qui concernent ces 7 EPCI, de réfléchir :

- A une optimisation des dispositifs de développement économique,
- A une meilleure coordination des actions de planification économique,
- Et à une mise en réseau efficiente des acteurs de leurs territoires respectifs, notamment sur les enjeux de la mobilité, de la transition énergétique, ou encore de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

- L'élaboration d'une stratégie communautaire visant à préserver et à restaurer le cas échéant l'armature écologique du territoire et les milieux naturels remarquables qui la composent, à travers la définition des **Trames Verte et Bleue, en lien avec l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »**. Une étude de diagnostic pour la préservation et la restauration des Trames Verte et Bleue a été menée depuis 2012, dans l'objectif de développer un outil d'aide à la décision pour penser l'aménagement du territoire et assurer le maintien de la biodiversité et la qualité des paysages.

- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : document-cadre adopté fin 2012 sous forme de PCET, auquel a été intégré un volet "qualité de l'air" fin 2015, il traduit notamment l'engagement de Metz Métropole en faveur d'une réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre de son territoire à l'horizon 2050. Le PCAET comprend 43 actions, structurées autour de 5 axes stratégiques :

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du PCAET ;
- Agir sur les déplacements de personnes et l'offre de modes alternatifs à la voiture ;
- Accompagner les entreprises locales vers une économie éco-exemplaire ;
- Organiser le territoire pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des logements.

- La définition d'une **Stratégie foncière économe et concertée sur le territoire**, en lien notamment avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, qui répondra de manière fine et globale aux enjeux de planification des aménagements, dans une perspective d'une probable prise de compétence *Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)* de Metz Métropole en mars 2017.

2.1.1 Bilan au regard de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère

Notons tout d'abord que Metz Métropole s'est attachée depuis fin 2009 à être particulièrement active dans les champs de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation du territoire, s'appuyant sur la dynamique de construction de son **Plan Climat Energie Territorial** (adopté fin 2012), devenu **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** en décembre 2015. Le PCAET de Metz Métropole, démarche relativement novatrice à l'échelle nationale, a été présenté à plusieurs reprises, par exemple aux Assises européennes de la



transition énergétique, en janvier 2016 à Dunkerque, ou lors d'une Conférence sur la qualité de l'air organisée par l'Ambassade de France en Serbie, en mars 2016 à Belgrade.

La Communauté d'Agglomération, au-delà des diagnostics d'émissions de gaz à effet de serre (Bilans Carbone®), a élaboré en 2012 un plan d'actions concerté et approprié par les élus communautaires, permettant d'économiser l'énergie et de lutter contre le changement climatique. L'année 2013 a vu la formalisation du suivi et de l'évaluation des actions du PCAET, dont les membres du Comité de Pilotage ont la charge. Courant 2015, a été lancée la **démarche de labellisation et d'amélioration continue Cit'ergie** - European Energy Award (voir partie 2.2.5). Outre la labellisation Cit'ergie (c'est-à-dire de 2^e niveau) obtenue par Metz Métropole fin 2016, cette démarche permet dès à présent de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre des actions du PCAET, tant en interne que sur le territoire. Par délibération du 12 septembre 2016, les élus communautaires ont d'ailleurs adopté un programme d'action ambitieux pour la période 2016-2020.

La mobilisation autour du PCAET et de la démarche Cit'ergie est organisée en **4 publics-cibles**, intégrant pour chacun des actions et/ou un réseau dédié. Depuis 2010, Metz Métropole a abordé ces publics chronologiquement :

- **Les Communes membres** volontaires sur les thématiques Climat, Air et Energie sont fédérées via le réseau ClimatCités, créé en mars 2010 et qui connaît toujours une forte dynamique. Les réunions du réseau ClimatCités prennent la forme d'ateliers décentralisés dans les Communes membres, autour d'expériences de celles-ci (thématiques 2016 : qualité de l'air intérieur, réhabilitation des bâtiments communaux, éclairage public) et d'une visite hors territoire de réalisations exemplaires (en Moselle-Est en septembre 2016). Les séances ClimatCités ont en outre bénéficié de l'appui technique du Conseiller en Energie Partagé, qui intervient désormais auprès de 18 Communes membres pour la réalisation de prédiagnostics eau et énergies, et auprès de 4 Communes pour des missions personnalisées. Les Communes concernées sont ainsi conseillées sur l'efficacité énergétique de leur patrimoine, les travaux d'amélioration possibles, les procédés et matériaux, les énergies renouvelables, etc.

- **Les habitants du territoire** sont mobilisés via l'Espace Info Energie (EIE) porté par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays Messin. L'EIE a été créé en 2011 et transformé en "Nouvelle offre d'accompagnement personnalisé" en mai 2016. Ce service a pour vocation le conseil personnalisé des particuliers (facilitation des projets par un appui technique et financier) mais aussi l'animation de formats de mobilisation visant à encourager les habitants à passer à l'action en faveur des économies d'énergie et de la préservation du climat. Ainsi, les *Balades (ou Sorties) Thermographiques*, proposées par l'ALEC depuis trois hivers, permettent, grâce à une caméra thermique, de mettre en évidence les ponts thermiques des logements et de conseiller les habitants sur les moyens d'y remédier. Le 3 décembre 2016, une action innovante de thermographie des logements par drone a été organisée au Ban-Saint-Martin par la Commune, l'ALEC et Metz Métropole. En outre, deux opérations phares ont été menées par Metz Métropole, à destination du grand public :

- les *Apéros Energie*, proposés depuis 2012 et animés en 2016 par Metz Métropole (mission de Service Civique) : ils permettent aux habitants de d'échanger sur les éco-gestes en matière de chauffage, de consommation d'eau, d'usages électriques ou de qualité de l'air intérieur. Ce format a connu

une vraie redynamisation, puisqu'un total de 29 *Apéros Energie* a été organisé entre juin et octobre 2016.

- Les *Ateliers Fabriquer ses produits ménagers*, organisés pour la première fois, dans le cadre du PCAET (qualité de l'air intérieur) et du label « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (voir partie 2.1.5). Ces nouveaux Ateliers ont connu un franc succès auprès des Communes et Associations organisatrices mais également auprès du grand public : entre le 15 novembre et le 19 décembre 2016, un total de 10 Ateliers a réuni plus de 120 participants.

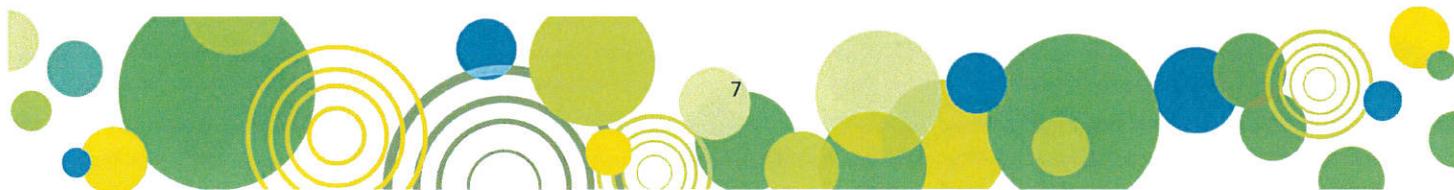
- **Les agents de Metz Métropole** intéressés par les enjeux de développement durable, notamment climatiques, se sont structurés depuis 2012 en un réseau interne nommé *M²D²* (Metz Métropole Développement Durable). Ainsi, des agents volontaires, issus des différents pôles et établissements de la collectivité, sont devenus référents internes, ont abordé plusieurs thématiques et ont mené de nombreuses actions (voir partie 3.1.1).

- **Les entreprises du territoire** : à partir de 2014, Metz Métropole a lancé opérationnellement des démarches innovantes comme le Plan de Déplacement Inter-Entreprises de Metz Technopôle (voir partie 2.1.3), les prédiagnostics éclairage à destination des entreprises ou l'accompagnement dans une démarche éco-responsable des artisans et commerçants, à travers les *Eco-Défis*. Lancée par Metz Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle (en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'ADEME et Metz Métropole Développement), cette opération collective valorise, grâce à un label national, les entreprises qui intègrent l'environnement dans leurs activités. Ainsi, en février 2016, 10 artisans-commerçants ont été les premiers labellisés pour leurs actions concrètes en matière d'optimisation des consommations d'énergie, d'eau, la gestion des déchets, l'achat responsable et la qualité de l'air. La deuxième édition, actuellement en cours, connaît un nombre accru d'entreprises participantes.

Dans le **champ de ses compétences**, Metz Métropole voit par ailleurs se déployer différents projets propices à la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre, de polluants à effet sur la santé et à la réduction de sa consommation énergétique, comme par exemple :

En matière de déplacements, METTIS et le réseau Le Met', projets issus du PDU de 2006 et mis en service depuis octobre 2013, sont beaucoup plus performants que l'ancien réseau (gains de temps) et permettent à davantage de personnes de se déplacer sur l'agglomération, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants à effet sur la santé.

La politique de déplacements de Metz Métropole, qui favorise le report modal vers des mobilités respectueuses de l'environnement, présente des perspectives intéressantes en termes de réduction d'émissions, puisque les déplacements de personnes constituent le poste principal du Bilan Carbone® Territoire. Ainsi en 2014, la fréquentation du réseau Le Met' a évolué de +19% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre fut ensuite de +9% en 2015 et +8% en 2016. La fréquentation moyenne du réseau est aujourd'hui de 87 800 voyageurs quotidiens en semaine (dont 19 594 pour la ligne METTIS A et 17 056 pour la ligne METTIS B).



Le réseau de transport en commun est en bonne santé et s'améliore encore : en 2016, dans le cadre du 3^e appel à projets du Ministère, la ligne L3 a connu un certain nombre d'améliorations techniques, améliorant sa fluidité dans le trafic général et donc son attractivité.

Le service rendu répond à une demande forte des usagers et des habitants de Metz Métropole qui redécouvrent les transports en commun sur notre territoire et changent progressivement leurs habitudes de déplacement. Cette évolution devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Un réseau de pistes cyclables a par ailleurs été développé par l'ancienne Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, avec pour objectif que tous les habitants puissent se rendre sans motorisation dans un lieu culturel ou sportif. Ce maillage paysager et fonctionnel du territoire permet également d'accéder à tous les lieux publics et à la gare de Peltre (réseaux TER et Le Met'), le tout dans des conditions de sécurité et au plus près du paysage. Ce réseau est également utilisé pour des randonnées pédestres et facilite l'accès aux commerces de proximité.

En matière de logement, autour du PLH 2011-2017, Metz Métropole a mis en place des outils variés pour développer une politique de construction et de rénovation des logements soucieuse des enjeux énergétiques et climatiques :

- Création d'une aide à l'accession à la propriété (intégrant le critère Bâtiment Basse Consommation - BBC) en 2010, devenu le PASS' Logement en 2011, avec exigences de performance énergétique ;
- Développement du programme *Maison Durable*, consistant en une aide à la pierre (réduction du prix de vente) en faveur de l'accession sociale à la propriété pour des logements de performance BBC a minima ;
- Aide à la réhabilitation du parc privé, depuis 2002. Sur la période 2012-2015 inclus, le Programme d'Intérêt Général (PIG) *Habitat Dégradé* a permis à Metz Métropole d'accompagner financièrement la réhabilitation de 500 logements. Par ailleurs, à travers le programme *Habiter Mieux* d'aide à l'amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique des logements (dispositif géré par l'Agence Nationale de l'Habitat - ANAH), Metz Métropole accompagne financièrement la réhabilitation (avant tout énergétique) d'environ 100 logements privés par an ;
- Aide à la réhabilitation du parc public, depuis 2011. Metz Métropole est partenaire des différents Bailleurs sociaux du territoire, au titre de garanties d'emprunts, d'une subvention pour les travaux de rénovation énergétique, ou de ces deux aspects cumulés. Ainsi, chaque année, 400 à 600 logements sociaux réhabilités bénéficient du soutien de Metz Métropole.

Signalons également qu'une étude sur la vulnérabilité énergétique du territoire de Metz Métropole a été menée à bien par l'INSEE Lorraine et restituée début 2015. En évaluant le niveau de performance énergétique du parc de logements sur l'agglomération et en identifiant les poches de précarité énergétique, notamment dans les Quartiers Politique de la Ville, cette étude permet de mieux appréhender les enjeux transversaux entre les politiques publiques énergie-climat, d'habitat et de sociologie

En matière de gestion des eaux pluviales, l'adaptation au changement climatique prend son sens grâce à un meilleur dimensionnement des nouveaux ouvrages (conformes à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluviaux) ou à la mise en place de solutions alternatives de gestion, permettant de préserver les ressources naturelles, par exemple nous paysagères et lagunages.

En matière d'**enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**, Metz Métropole s'appuie sur les établissements (notamment les écoles d'ingénieurs du territoire et l'Université de Lorraine), ainsi que sur des Centres de Transfert de pointe qui confortent l'identité technologique du territoire, pour favoriser le développement d'une culture de l'innovation dans le champ de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de la prévention des déchets (exemple : accueil et accompagnement d'une doctorante en psychologie sociale de l'Université de Lorraine sur le changement de comportement en matière de gaspillage alimentaire).

Par ailleurs rappelons que, en tant que maître d'ouvrage, Metz Métropole a contribué à la création de l'Institut Lafayette. Il s'agit d'une plateforme d'innovation technologique, ouverte pour le développement et la commercialisation de composants optoélectroniques, à la base par exemple de panneaux solaires de nouvelle génération et de capteurs intelligents (capteurs de gaz pour l'automobile, capteurs aquatiques, capteur pour la qualité de l'air, etc.). Elle soutient également le projet de création d'une Chaire Photonique portée par CentraleSupélec, afin de contribuer au rayonnement des recherches et découvertes permettant d'améliorer notamment les performances de circulation et de traitement des données numériques pour une plus grande efficacité énergétique.

Enfin, Metz Métropole accueille le Centre de "Colocation" franco-allemand de l'Institut Européen d'Innovation des Matériaux et Matières Premières (projet européen labellisé en 2014 sur la problématique de pénurie et cycle des matières premières). Au sein d'un consortium d'acteurs (académiques, R&D et entreprises) de 22 pays de l'Union Européenne, le Centre basé à Metz constitue le point de coordination et d'animation des acteurs franco-allemands impliqués dans ce projet. Il est spécialisé sur les enjeux de substitution, recyclage et transformation des matériaux.

En synthèse, on observe que Metz Métropole développe de nombreuses initiatives afin de lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air. Au-delà de la mise en cohérence liée au PCAET dont l'agglomération s'est dotée, de nouvelles initiatives en matière de planification pourraient permettre de déployer une politique plus intégrée entre les compétences liées à la mobilité, au logement, au développement économique, à la gestion des réseaux, etc.

2.1.2 Bilan au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ne fait pas encore l'objet d'une compétence spécifique, mais constitue une priorité intégrée dans de nombreux projets de Metz Métropole.



La problématique est tout d'abord de développer une meilleure connaissance des enjeux liés aux ressources et aux milieux naturels qu'il s'agit de mieux répertorier et caractériser afin de maintenir la biodiversité et la qualité des paysages. Les études de définition des Trames Verte et Bleue de l'agglomération, entamées en 2012 et réalisées en articulation avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, ainsi que les réflexions sur la prévention des inondations, vont dans ce sens.

Les Trames Verte et Bleue constituent un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus par la nature, en prenant en compte les activités humaines. La première partie de la démarche a permis de hiérarchiser les différents couloirs écologiques, d'identifier les principaux points noirs du réseau écologique, mais aussi d'établir des préconisations pour la préservation de la biodiversité et des milieux. La deuxième partie de la démarche s'est quant à elle attachée à travailler lors d'ateliers avec les Communes membres pour mettre en perspective ces éléments au regard de l'évolution du territoire et des projets d'aménagement. Concrètement, les Trames Verte et Bleue sont maintenant destinées à être intégrées dans les documents d'urbanisme des différentes collectivités concernées, en concertation avec les élus des Communes membres de l'agglomération.

Metz Métropole poursuit son engagement dans le développement de politiques publiques en faveur de la biodiversité à travers la maîtrise d'ouvrage de l'animation du **site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »**. Depuis 2013, Metz Métropole met ainsi en œuvre le programme d'actions inscrit dans le Document d'objectifs (Docob). Cette démarche permet de développer en interne une expertise opérationnelle de gestion d'un site naturel à haute valeur écologique, mais également de mobiliser de nombreux acteurs à travers la mise en œuvre de contrats, avec les agriculteurs et les forestiers par exemple.

Cette mise en œuvre opérationnelle a pour ambition de répondre à 3 grandes problématiques : Gestion des habitats et espèces protégés à l'échelle européenne ; Animation, Communication et Sensibilisation ; Suivi et Amélioration des connaissances.

Avec la coordination de quatre études scientifiques visant à actualiser et à préciser les connaissances des espèces et habitats naturels protégés au titre de Natura 2000, des mesures de gestion spécifiques adaptées ont pu être définies et partagées avec les différents propriétaires et usagers du site.

Metz Métropole a également réalisé de nombreuses opérations d'information et de sensibilisation du grand public afin de faire connaître les richesses du patrimoine naturel du site Natura 2000. Un travail de sensibilisation et d'accompagnement quant au régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 a été mené auprès des usagers que sont les partenaires associatifs (notamment sportifs) et autres porteurs de projet. En 2016, 16 dossiers d'évaluation d'incidences Natura 2000 ont concerné le site dont Metz Métropole assure l'animation.

En outre, un important travail est mené pour garantir l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les différents documents de gestion et de planification animés par Metz Métropole ou

auxquels l'agglomération participe (SCoT, TVB, PLU des Communes concernées...). Ainsi, le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin voit les aspects Site classé et Natura 2000 traités conjointement. La coordination, la mise en réseau d'acteurs et la gestion de conflits d'usage et d'intérêt est également une mission de l'animation Natura 2000.

Une convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine dépassant le cadre de la gestion du site Natura 2000 a de plus été adoptée par Metz Métropole le 13 juin 2016.

Enfin, la mise en œuvre opérationnelle de mesures de gestion en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire a été initiée en 2015, et poursuivie en 2016. Quatre actions, dont certaines feront l'objet de contrats Natura 2000, sont développées, selon des modalités précises et des financements spécifiques dédiés :

- Un projet de restauration des pelouses calcaires sur le plateau de Lorry-les-Metz, impliquant des travaux de coupe de pins noirs et de débroussaillage ;
- Un projet de mise en défens de trois ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin et de Plappeville en tant que gîtes à chauves-souris. Il s'agit ici de poser des grilles permettant aux chauves-souris d'entrer dans les ouvrages, tout en empêchant l'accès à la fréquentation humaine et permettant ainsi une sécurisation de ces ouvrages, en lien avec le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin adopté en mars 2016 ;
- Un projet de mise en place d'un pâturage ovin sur les pelouses calcaires du site Natura 2000, en tant que mode d'entretien doux, traditionnel et pérenne de ce type de milieux ouverts ;
- Un projet de création d'une mare forestière, au profit de populations d'amphibiens.

En matière d'entretien et de préservation des cours d'eau, une approche globale est menée pour garantir la qualité de l'eau du ruisseau Saint-Pierre, affluent de la Seille, mais également pour optimiser les flux de rejet afin de limiter les risques d'inondation. Des travaux de renaturation et de reméandrage du ruisseau vont entrer en phase de réalisation. Ces travaux s'inscrivent en cohérence avec la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui sera effective pour Metz Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018. La gestion de l'eau s'effectuera alors à l'échelle des bassins versants (soit tous les terrains qui contribuent à alimenter les cours d'eau), et non plus à l'échelle des territoires administratifs.

En matière de gestion des eaux pluviales, l'action de Metz Métropole contribue à la préservation des ressources par :

- L'intégration de la problématique pluviale dans les aménagements de zones nouvelles ;
- La protection des bassins de rétention des eaux pluviales, qui nécessitent par ailleurs un travail paysager, afin de s'inscrire harmonieusement dans le cadre de vie ;
- L'épuration des eaux pluviales, parfois polluées, qui donne naissance à des projets novateurs comme la création d'un lagunage ;



- L'intégration graduelle de certains ouvrages à l'écosystème local : des réserves d'eau pluviale, comme les deux lacs de Metz Technopôle, acquièrent peu à peu une vraie valeur naturelle grâce au développement de la biodiversité.

En matière d'aménagement de l'espace communautaire, les projets menés par Metz Métropole intègrent, de la même façon que pour les enjeux climatiques, de nouvelles exigences en matière de préservation des ressources, via l'écoconstruction et la conception durable des espaces publics. Le Parc du Technopôle illustre la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement avec la mise en œuvre d'un parc urbain de part et d'autre d'un ruisseau, assurant des fonctionnalités écologiques importantes. Le projet de reconversion du Plateau de Frescaty constitue un autre exemple qui permettra un aménagement équilibré entre intensité bâtie et paysagère : préservations d'étangs, de parcs boisés et d'espaces forestiers, etc. Des inventaires naturalistes (notamment floristiques et amphibiens) ont été réalisés en 2016 par un stagiaire de Master 2, mettant en évidence les secteurs du Plateau de Frescaty abritant des enjeux écologiques remarquables afin qu'ils soient intégrés au projet global d'aménagement du site.

Le partage des bonnes pratiques entre les Communes membres est permis notamment par l'animation du réseau UrbaniCités, créé par Metz Métropole en 2011. Visant à organiser et à améliorer les efforts conjoints des Communes et de Metz Métropole en faveur de la ville durable, le programme de l'année 2016 a notamment pris la forme d'ateliers et de groupes de travail autour de la gestion différenciée des espaces verts.

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, à la suite d'un soutien appuyé au cours des années précédentes des actions et projets du Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) de l'Université de Lorraine, Metz Métropole a cofinancé la création du projet ImpactE, Centre de transfert en qualité environnementale des procédés, produits et milieux, porté par le LIEC (convention d'objectifs et de moyens approuvée par délibération du 12 septembre 2016).

L'équipe de chercheurs est déjà reconnue pour son expertise en écotoxicologie et remédiation des milieux. Le projet ImpactE vise à parfaire l'offre de service en innovation et transfert vers le monde industriel (industries polluantes de divers secteurs, de la fabrication et de la transformation, opérateurs des éco-industries et de génie écologique, bureaux d'études en qualité environnementale...). Il accompagne les entreprises dans leurs enjeux de compétitivité (soutien à la différenciation des produits par une meilleure prise en compte de l'impact écologique de ceux-ci, adaptation à de nouvelles normes plus exigeantes...), tout en formant les opérateurs vers une prise en compte des effets directs et induits des activités de production sur les ressources naturelles.

Parallèlement, Metz Métropole réfléchit à l'établissement d'un partenariat scientifique avec le LIEC sur le Plateau de Frescaty, dans le cadre du projet de reconversion de l'ancienne base aérienne. Il permettra de structurer un pôle de recherche de référence en matière de remédiation et de résilience des milieux soumis à une anthropisation d'intensité variable, afin de favoriser le développement de nouveaux usages (agricoles, résidentiels, de loisirs et de formation).

En matière de développement touristique et de loisirs, Metz Métropole porte un ambitieux projet de valorisation du Mont Saint-Quentin grâce à un Plan de gestion de Site classé, qui couvre environ 700 hectares. Après la dépollution pyrotechnique d'une partie du site par le Ministère de la Défense (entre 2008 et 2010) et une étude de mise en sécurité des ouvrages (de 2011 à 2014), une approche intégrant mise en valeur du patrimoine bâti militaire, approche paysagère et préservation et gestion des milieux naturels, forestiers et agricoles a été lancée. Ce plan de gestion a été adopté le 7 mars 2016. L'objectif est d'obtenir un projet d'aménagement global du site, utilisé comme espace de loisirs par les habitants de l'agglomération, pour organiser et orienter une gestion et un aménagement exemplaires.

Metz Métropole développe donc différentes actions en faveur de la biodiversité, de la protection des milieux naturels et des ressources. Un défi d'importance reste encore peu traité dans les faits (et ce malgré les orientations du SCOTAM) : l'étalement urbain, fortement consommateur de terres naturelles ou agricoles (92 hectares par an entre 1945 et 2008) mais également facteur d'imperméabilisation des sols, ce qui génère un risque d'inondation accru pour le territoire.

2.1.3 Bilan au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Metz Métropole agit de manière transversale pour contribuer à renforcer la solidarité sur son territoire :

En matière de transports, le réseau de transport en commun Le Met' mis en place en octobre 2013 est plus « maillé » que le précédent réseau (TCRM). Metz Métropole a déployé ce nouveau réseau au service de ses habitants en lien avec les nouveaux besoins de la population par l'accompagnement du développement de l'agglomération et des évolutions des pratiques urbaines. Ainsi, plusieurs services complémentaires ont été déployés comme l'adaptation des cadences lors des grands événements festifs.

Les tarifs restent par ailleurs très compétitifs, sans compter les diverses tarifications sociales, à destination des plus jeunes et des plus fragiles (réductions supplémentaires accordées selon le Quotient familial, grille tarifaire pour tous les jeunes de 18 à 26 ans, actifs ou demandeurs d'emplois, mise en place d'une tarification sociale et solidaire...).

Un Plan de Déplacement Inter-Entreprises a été initié sur le site pilote de Metz Technopôle par les services de Metz Métropole, en 2014, en partenariat avec 20 employeurs du Technopôle parties prenantes. Cette démarche est destinée à améliorer les conditions de déplacements des étudiants et salariés du Technopôle et à les inciter à changer de mode de transport en privilégiant des transports alternatifs à la voiture individuelle. Par ailleurs, en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Urbains, Metz Métropole a créé un abonnement annuel ou mensuel « Liberté PDE », offrant une réduction de 10% sur le prix de l'abonnement aux employés des établissements ayant souscrit une convention PDA / PDE avec les Transports de l'Agglomération de Metz Métropole (TAMM) et Metz Métropole.



La tarification en vigueur favorise également l'intermodalité avec des réductions accordées aux titres multimodaux (TER/ Le Met', Pass Métrolor Luxembourg ou Sarrebruck / Le Met', TIM/ Le Met'...). Au sein du territoire de Metz Métropole, depuis juillet 2013, les gares d'Ars-sur-Moselle et de Woippy sont intégrées « tarifairement ». Cela permet aux usagers d'emprunter le réseau TER pour les liaisons Metz-Ars-sur-Moselle ou Metz-Woippy au tarif d'un titre Le Met'. En février 2014, la gare de Peltre a rejoint le dispositif. Depuis août 2016, la gare de Metz-Nord également.

Des offres combinées permettent également aux abonnés Le Met' de bénéficier de tarifs réduits pour la location de vélos, et l'utilisation de services d'autopartage (partenariat avec Citiz). Le développement des technologies de l'information a permis en 2014-2015 le déploiement d'une application smartphone dédiée Le Met' et le post-paiement qui permet de capter de nouveaux usagers ne disposant pas d'abonnement.

Le réseau offre aussi une amplitude de desserte plus importante. En effet, les lignes principales du réseau, dont METTIS, circulent la semaine dès 5h00 et jusqu'à 21h00. Mettis circule jusqu'à minuit. Quatre lignes de soirée Flexo assurent des départs du complexe cinématographique de Saint-Julien-les-Metz à 22H15, 23h15 et 00H15 puis du centre-ville (place de la République) 15 minutes après, et desservent les secteurs des 5 Lignes.

Depuis octobre 2013, l'ensemble du territoire est couvert par un système de mobilité globale offrant une desserte fine, attractive et hiérarchisée capable de rendre les différents modes de transport accessibles au plus grand nombre, sans aucune distinction. C'est pourquoi, afin de favoriser l'accès des personnes handicapées au réseau de transport en commun Le Met', une grande campagne d'aménagement des arrêts a débuté en 2013. Elle vise à rendre le maximum des arrêts accessibles sur une durée de cinq ans. A ce jour 455 arrêts de bus (dont les 70 stations METTIS) répondent aux normes d'accessibilité sur le territoire de Metz Métropole. Les 27 Bus à Haut Niveau de Service METTIS sont équipés depuis 2015 de palettes longues rétractables améliorant l'accès aux personnes en fauteuil. Un accent est mis sur la communication concernant les différents aménagements du réseau, afin d'encourager les personnes à mobilité réduite à utiliser les transports en commun.

La structuration de l'offre, les interconnexions et l'intermodalité entre les différents modes de transport en font un véritable réseau d'agglomération, quels que soient les usagers et les secteurs concernés, comme l'illustre entre autres la location de vélos longue et courte durée ou le positionnement de stationnements vélos et d'abris à vélos sécurisés VELOMET' à proximité des lignes METTIS.

Le réseau Le Met' assure une couverture totale du territoire. La délégation de Service Public de Metz Métropole pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport de personnes à mobilité réduite (sur la période 2012-2023) aux TAMM a notamment pour objectifs de développer de nouveaux modes de déplacements durables et de favoriser l'intermodalité. L'offre claire et lisible du réseau Le Met' permet, à partir de chaque point de l'agglomération, de rejoindre les pôles d'emploi, de service, les zones commerciales ou artisanales. La plupart des lignes convergent vers la gare SNCF, pôle d'échanges multimodal. Le réseau constitue le complément naturel à l'offre existante vers les liaisons

transfrontalières, les lignes TGV et TER, ou encore des liaisons aériennes au départ de l'aéroport régional.

Ainsi, la politique de mobilité de Metz Métropole se situe au cœur d'un système global et complet où la fluidité de l'ensemble de la chaîne de déplacements est le gage de l'efficacité et de l'attractivité du réseau.

En matière d'aménagement de l'espace communautaire, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) finalisé en 2013, portant sur l'ensemble des sources de bruit liées aux transports terrestres et aux sites industriels potentiellement bruyants, a permis d'identifier les nuisances sonores et leur répartition géographique. Il propose également aux gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires des actions et des aménagements en faveur de la diminution du bruit dans les zones identifiées comme bruyantes. Dans un objectif de prévention du bruit dans l'environnement, il préconise aussi la pérennisation de zones calmes. Il concourt ainsi à la solidarité entre les territoires

La loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, dite Loi Lamy, a réformé en profondeur **la politique de la ville** afin de réduire les inégalités territoriales et d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers les plus en difficultés. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré et mis en place le Contrat de ville de Metz Métropole, document-cadre favorisant une large mobilisation des acteurs en faveur des quartiers définis comme prioritaires.

Mêlant les dimensions sociale, urbaine et économique, le Contrat de ville est désormais déployé au niveau intercommunal, favorisant ainsi un rattrapage des quartiers à un territoire plus large. De plus, l'installation de Conseils citoyens dans chaque quartier marque l'intention d'une participation active des habitants.

Le Contrat de Ville de Metz Métropole a été signé en juillet 2015 et constitue le cadre d'intervention de la politique de la Ville sur 6 quartiers prioritaires : Borny à Metz, Bellecroix à Metz, Hauts-de-Vallières à Metz, Sablon Sud à Metz, La Patrotte - Metz Nord à Metz, Saint-Eloy - Boileau-Prégénie à Woippy et Metz. De nombreux acteurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisses des Dépôts, bailleurs sociaux, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission Locale du Pays Messin, associations et habitants de quartier) se sont engagés à se mobiliser sur 4 axes :

- Développer les potentiels des quartiers,
- Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants,
- Mixer et arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération,
- Partager les méthodes de travail et des partenariats innovants.

Suite à l'appel à projets 2016 lancé conjointement par Metz Métropole et les Villes de Metz et Woippy, de nombreuses actions ont pu être soutenues. A titre d'exemple, Metz métropole a apporté un soutien financier :

- A l'AIEM pour ses actions en faveur des femmes victimes de violence,
- A l'APEF et au CMSEA pour des actions permettant une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail,

- Aux classes orchestres du territoire qui encouragent les jeunes issus des quartiers à pratiquer un instrument...

Par ailleurs, Metz Métropole finance la Mission Locale du Pays Messin, structure unique sur l'ensemble du périmètre de l'ensemble du bassin d'emploi de Metz (à l'exception du canton de Delme). 5 700 jeunes de 16 à 25 ans issus des 150 communes couvertes sont accompagnés chaque année.

En matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, Metz Métropole soutient le centre de psychothérapie universitaire, Centre Pierre Janet, inauguré en juin 2016 sur le campus du Saulcy. Cette structure pionnière est engagée sur l'enjeu de santé publique de prise en charge non médicale de la maladie et du handicap. Son activité se développera sur le tryptique formation-recherche-soins. Le Centre Pierre Janet bénéficie d'un mécénat d'entreprises (mutuelles, grande distribution...) qui permettra la mise en place de "consultations suspendues" garantissant un accès au dispositif hors condition de ressources (application innovante inventée par les porteurs du projet sur ce champs d'intervention).

Par ailleurs, Metz Métropole est attachée au bien vivre dans ses campus. La nouvelle contractualisation du CPER permet le lancement d'un plan de construction et de rénovation des logements étudiants sur le campus central (île du Saulcy). Un travail partenarial est également mené pour améliorer la mobilité des usagers des campus messins, en contribuant à la promotion du report modal vers les transports en commun et les mobilités douces. Metz Métropole accompagne également les initiatives des composantes de l'Université de Lorraine dans la mise en œuvre de démarches participatives pour imaginer et construire une vie de campus durable et citoyenne.

En matière de culture, le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Metz Métropole (CRR) est particulièrement investi dans des actions de solidarité. Enseignants et élèves s'engagent activement dans des animations diversifiées, tant géographiquement que socialement : journées portes ouvertes, concerts dans les Communes, à l'Opéra-Théâtre, aux Trinitaires, événements organisés dans les maisons de retraite, etc. Ces actions donnent aux musiciens l'occasion de pratiquer leur art, tout en en faisant bénéficier un public parfois éloigné des lieux de concerts.

Les équipements culturels de Metz Métropole s'illustrent également par des relations très étroites avec les écoles : le CRR compte parmi son personnel un intervenant en milieu scolaire. Plus spécifique, la coopération de deux professeurs avec l'association *La Pédiatrie Enchantée* permet de faire franchir à la musique les portes du milieu hospitalier (CHR Metz-Thionville, Centre Départemental de l'Enfance de Metz...).

Le Musée de *La Cour d'Or* - Metz Métropole accueille de très nombreuses visites de classes et a réalisé, notamment en 2016, plusieurs animations dans les accueils périscolaires sur différentes thématiques (exemple : repas gallo-romain.). Par ailleurs, au sein de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz, une équipe dédiée est chargée de la relation avec les scolaires.



En conclusion de cette partie, deux questions parallèles se posent au regard de la cohésion entre les territoires : celle de la planification, qui n'est pour l'instant pas strictement formalisée à l'échelle de Metz Métropole, et celle de la programmation des projets (répartition des investissements et de leur coût dans le temps). La mise en cohérence entre les projets de mobilité, d'une part, et d'aménagement, d'enseignement supérieur, de culture, d'autre part, sont des enjeux particulièrement importants à au titre de la solidarité entre les territoires et entre les générations.

2.1.4 Bilan au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Metz Métropole agit principalement à travers deux grandes politiques publiques en faveur de l'épanouissement de l'ensemble des êtres humains de son territoire :

En matière de logement, la question de l'offre de logements sociaux et très sociaux est cruciale à Metz Métropole. Le nombre de logements très sociaux construits dans les années 2000 est particulièrement faible, et plus encore au regard des besoins constatés. La mise en œuvre du 2^e PLH est l'un des signes de reprise en main de la politique du logement pour offrir des conditions de logement acceptables à tous les publics au sein de l'agglomération.

Chaque année, le PLH de l'agglomération fait l'objet d'un bilan. Dans un contexte immobilier touché par la crise, Metz Métropole peut se satisfaire de tenir les objectifs fixés, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs. En effet, en quelques années, l'agglomération a su rattraper son retard dans la production de logements aidés et développer une politique soutenue en matière d'accession sociale à la propriété.

Ainsi, par délibération en date du 28 novembre 2016, Metz Métropole a adopté le bilan 2015 du PLH. Un bilan tout aussi positif que les précédents même si plusieurs aspects restent à améliorer sur le territoire : la vacance issue du parc privé, une répartition de l'offre sociale plus équilibrée, des logements à coûts accessibles pour les jeunes ménages, etc.

L'objectif du PLH, de production de 1 000 logements par an, n'est pas tout à fait atteint en 2015. En effet, 716 nouveaux logements (logements commencés) ont été recensés sur le territoire de l'agglomération (données SITADEL). La production se situe essentiellement sur les Communes de Metz (183), Woippy (116), Marly (53), Châtel-Saint-Germain (48), Augny (47), Sainte-Ruffine (45) et Montigny-lès-Metz (40).

Le bilan fait également état de 319 logements sociaux bénéficiaires d'un agrément par l'Etat : 109 PLUS, 57 PLAI et 153 PLS, ce qui est inférieur aux années précédentes au cours desquelles plusieurs d'opérations d'envergure sur Metz avaient été lancées (Quartier de l'Amphithéâtre, Maternité Sainte-Croix, Manufacture des Tabacs, Coteaux de la Seille). Ainsi, de fait, en 2015, le nombre d'opérations proposé par les bailleurs a été plus limité.

Dans le cadre de sa compétence Equilibre Social de l'Habitat, Metz Métropole a financé 551 logements agréés par l'Etat entre 2013 et 2015 (rappel des objectifs du PLH : 360 logements



aidés par an) dont 32% de logements de type PLAI (offre de logement très social). Ces opérations sont réparties sur 12 Communes différentes.

Le déficit des Communes soumises à la disposition de la loi SRU concernant l'offre de logements sociaux diminue progressivement : il passe de 380 logements manquants en 2012 à 304 en 2015. Les 2 communes encore concernées par ce déficit ont plusieurs projets permettant à terme de le résorber. Une 3^e Commune a atteint récemment les 20% de logements sociaux imposés par la loi SRU et n'est donc plus carencée.

Dans le cadre des 2 dispositifs d'accès sociale à la propriété, « Pass'Logement » et « Maison Durable », Metz Métropole a subventionné 55 demandes de « Pass'Logement » dont les logements sont situés à Augny, Cuvry, Laquenexy, Metz, Noisseville, Saulny et Woippy et 9 pavillons dans le cadre d'un programme « Maison Durable » situés à Woippy.

Enfin, Metz Métropole a participé à la réhabilitation de 244 logements sociaux en garantissant les emprunts des bailleurs auprès de la Caisse des Dépôts et a également accordé une subvention à 57 logements sociaux pour des travaux de réhabilitation. Par ailleurs, dans le cadre du PIG « Habitat Dégradé » qui s'est achevé en novembre 2015, 126 propriétaires ont bénéficié de subventions de la part de Metz Métropole pour financer les travaux de réhabilitation de leur logement, soit au total 147 logements réhabilités.

A travers son soutien aux réhabilitations de logements, Metz Métropole souhaite éviter que ne se forment sur le territoire des poches d'habitat indigne, mais aussi soutenir la bonne qualité du parc locatif sur l'agglomération. L'action de Metz Métropole porte donc sur la dimension qualitative de l'offre, mais aussi sur sa dimension quantitative, en lien avec le besoin soutenu de logements sociaux et très sociaux.

Metz Métropole accompagne également les Communes dans leur démarche de construction de logement social. Dans ce cadre, Metz Métropole s'efforce de sensibiliser les petites Communes et de déstigmatiser le logement social. Enfin, Metz Métropole a réalisé une aire de grand passage, unique aire adaptée aux gens du voyage entre Metz et Thionville et répondant à l'ensemble des critères demandés par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

En matière de culture et de loisirs, l'objectif d'assurer un accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et de loisirs passe notamment par des réponses aux enjeux relatifs aux conditions d'accueil des différents publics, à la tarification et à l'offre d'évènements.

Ainsi, la politique du Musée de *La Cour d'Or* – Metz Métropole en direction des personnes handicapées est particulièrement volontariste. A une tarification incitative s'ajoute une vaste opération d'aménagement, destinée à élargir l'accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : aujourd'hui, environ 2/3 des salles leur sont accessibles. Les autres types de handicap sont également pris en compte dans les actions menées : le Musée permet aujourd'hui aux personnes ayant un handicap visuel de découvrir par le toucher toutes les œuvres en pierre (soit une partie importante de la collection), et envisage d'aménager un cheminement au sol. De même, le Musée a mis en place un Service des publics, qui organise

des animations à destination des enfants ou encore des reconstitutions historiques, dans le but d'amener un public toujours plus large au Musée.

Au Conservatoire Gabriel Pierné (CRR), une expérimentation a été menée pour accueillir des enfants non ou malvoyants qui souhaitent jouer d'un instrument. Ainsi, la formation d'un professeur et l'achat d'un logiciel et d'une imprimante permettant d'éditer des partitions de musique en braille a permis d'intégrer cinq enfants déficients, dès la rentrée de septembre 2015 et de poursuivre cette action en 2016.

Les choix effectués en matière de tarification facilitent également l'accès de tous aux pratiques culturelles. Les élèves désirant s'inscrire au CRR se voient appliquer des tarifications selon leur provenance géographique : les élèves habitant le territoire de Metz Métropole bénéficient des droits d'inscription les plus faibles. Quant aux droits d'inscription eux-mêmes, ils se situent dans la moyenne des droits demandés par les conservatoires de même niveau.

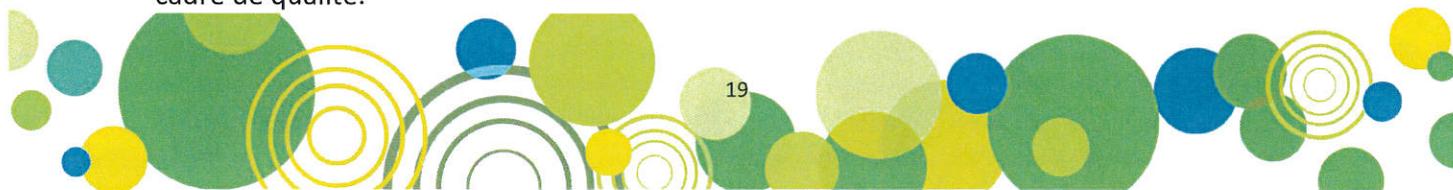
Autre exemple, le prix du billet d'entrée au Musée de *La Cour d'Or* est particulièrement incitatif. En effet, la tarification prévoit la gratuité pour un public relativement vaste : moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, etc. Les personnes handicapées bénéficient d'un tarif d'entrée réduit (1,50 €).

Le Musée et le Centre Pompidou-Metz sont intégrés au *Pass Musées*. Ce dispositif permet de relier ces équipements culturels à un réseau de 280 sites localisés en Alsace, en Franche-Comté, en Suisse et en Allemagne. Les billets d'entrée aux spectacles de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole sont également accessibles, notamment pour les moins de 26 ans, qui bénéficient d'un tarif très attractif.

L'ensemble des équipements culturels de Metz Métropole mène une politique d'animation active pour une offre d'évènements élargie : concerts du CRR, conférences au Musée, apéritifs-concerts des artistes du Chœur de l'Opéra-Théâtre, etc. Pour le CRR, outre les partenariats désormais traditionnels, se tisse en 2016 un partenariat novateur avec le Centre Pompidou-Metz autour, pour ne citer que la première d'entre elles, d'une coopération à l'exposition « Musée Imaginé ».

Le complexe sportif du Val Saint-Pierre accueille les associations et clubs sportifs de l'agglomération, soit 1 800 usagers par semaine dont la moitié de scolaires. Cet équipement a été pensé pour accompagner les jeunes dans leur épanouissement et leurs loisirs, mais également de manière intégrée, puisque des pistes cyclables ont été réalisées afin de desservir le site. L'accès au complexe est gratuit pour l'ensemble des habitants de Metz Métropole affiliés à une association ou un club sportif utilisant le complexe.

Par ailleurs, afin de faire découvrir la richesse de son patrimoine naturel et historique à ses habitants, Metz Métropole s'est dotée d'une compétence relative à la création, la gestion et l'entretien de sentiers de randonnée, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce projet a pour ambition de proposer à un public élargi de nouveaux parcours de promenade à pied, en vélo, à cheval ou en roller, dans un cadre de qualité.



En conclusion pour cette partie, de nombreuses initiatives en faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains ont vu le jour et se développent à Metz Métropole. Une mise en cohérence de l'offre culturelle et sportive, via par exemple un Schéma directeur des équipements culturels et sportifs (bâtiments, usages, activités, publics accueillis...), sera vraisemblablement l'une des priorités de Metz Métropole dans les prochaines années.

2.1.5 Bilan au regard de la transition vers une économie circulaire

Afin de favoriser une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, Metz Métropole agit à travers plusieurs de ses politiques publiques :

En matière de développement économique, la réflexion porte essentiellement sur le soutien à la structuration de filières liées à la *Croissance Verte* : écoconstruction, innovation dans le champ des matériaux (pôles de compétitivité Fibres, Materialia, Hydreos...), logistique inversée, etc. Ces initiatives sont favorables à faire évoluer l'économie locale vers des systèmes de production plus responsables. Metz Métropole travaille également en lien avec les Chambres consulaires pour sensibiliser les entreprises aux enjeux environnementaux. Les partenaires institutionnels sont également associés à ces actions (cf. partie 2.1.1).

En matière d'aménagement de l'espace communautaire, l'accès à l'internet très haut débit est aujourd'hui un enjeu majeur de développement pour le territoire de Metz Métropole, mais il traduit surtout la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour réduire la fracture numérique. Lancé en 2012, le projet « Haut débit pour tous » a permis à 13 Communes de voir leur débit Internet augmenter de façon significative. L'ensemble des 44 Communes est depuis fin 2013 raccordé au haut débit, ce qui permet à chaque foyer (à l'exception de quelques foyers isolés sur les communes de Coin-lès-Cuvry, Amanvillers, Augny, et Marieulles) de pouvoir souscrire à une offre de type *triple play* (internet, télévision, téléphone). La couverture FTTH (fibre optique) de l'intégralité du territoire de Metz Métropole sera réalisée d'ici le 31 décembre 2020.

En 2016, un lieu de mixité économique et artistique a émergé à TCRM-Blida (ancien centre d'exploitation des transports en commun), en lien avec le label LORnTECH obtenu en juin 2015 par le Sillon Lorrain (Metz, Thionville, Nancy, Epinal et leurs agglomérations). Depuis 2014, des acteurs de l'économie numérique et des artistes occupent les locaux de Blida, à travers notamment des espaces de travail partagés (coworking et fablab). En 2016, une cinquantaine d'entrepreneurs artistiques et une douzaine de start-up du numérique y partagent idées et savoir-faire. L'espace LORnTECH Stimulation accueille quant à lui huit porteurs de projets, dont des étudiants du Pôle étudiant entrepreneuriat de Lorraine, qui font mûrir des idées avec l'aide de mentors. Le lieu a accueilli en 2016 diverses manifestations, comme le Startupshow 42 en avril, ou encore les Rencontres nationales des tiers lieux, début octobre.

On soulignera également le déploiement d'une politique volontariste de Metz Métropole en faveur de l'agriculture périurbaine et des circuits courts, mais aussi d'actions de

sensibilisation autour de l'alimentation via notamment les Animations Gourmandes (depuis 2016 implantées place du Marché Couvert à Metz), dont l'objectif est de soutenir une production agricole de proximité et de qualité. Il s'agit désormais d'un rendez-vous incontournable pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs d'un même bassin de vie.

Le soutien aux initiatives des professionnels agricoles et aux entreprises agricoles concourent également au rapprochement entre producteurs et consommateurs : on peut citer plusieurs initiatives, ponctuelles ou reconduites chaque année, comme le Congrès national des Jeunes Agriculteurs ou le salon Agrimax. Un site internet dédié à la promotion des producteurs et des lieux de vente de produits locaux (MIAMM : Mon Incroyable Assiette Metz Métropole) permet au grand public de consulter l'offre de produits locaux sur le territoire.

Pour poursuivre la structuration de cette filière, le projet d'Agrobiopôle (90 hectares sur le Plateau de Frescaty) propose de réaliser, sur un même site d'intérêt communautaire, un aménagement structuré autour d'activités agricoles innovantes et de haute qualité. L'objectif est de réunir production, transformation, vente et valorisation des produits agricoles locaux, mais également de présenter au grand public les nouvelles formes d'agriculture.

Le travail est engagé avec un réseau de partenaires (lycée agricole de Courcelles-Chaussy et sa formation en maraichage biologique, Centre des Groupements des Agrobiologistes de Lorraine, Terres de liens, Planète légumes, la Direction Départementale des Territoires de Moselle, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Cap Entreprendre, la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs de Moselle) pour la mise en place d'un espace test en maraichage biologique. L'objectif est de créer une « pépinière d'entreprises agricoles » pour accompagner les porteurs de projet formés en maraichage biologique à la concrétisation de leur ambition professionnelle. L'apiculture est également présente suite à l'installation en 2016 de la Coopérative apicole du pays messin. Un pôle d'élevage innovant autour du bien-être animal est en cours de préfiguration avec la protection mondiale des animaux de la ferme et des entreprises innovantes.

Enfin, le déploiement d'un maraichage en plein champ, avec des volumes importants pour fournir la restauration collective du territoire, est à l'étude. Des études agronomiques, pédologiques et d'évaluation des risques sanitaires ont été conduites afin de pouvoir garantir la pertinence de cet espace de production agricole.

En matière de gestion des déchets, le Programme Local de Prévention (PLP) des déchets ménagers et assimilés comprend de nombreuses actions contribuant à l'économie circulaire. Dans ce cadre, Metz Métropole a distribué aux particuliers plus de 8 600 composteurs depuis 2003 (dont environ 800 pour la seule année 2016). Ceci permet de réduire considérablement et à la source la quantité de déchets à collecter et à traiter, mais également de favoriser l'utilisation locale du compost, comme fertilisant du sol.



La mise en place du compostage collectif par Metz Métropole a notamment montré tout son intérêt de par les volumes compostés. On dénombre ainsi, à la fin 2016, de nombreux sites équipés : 58 copropriétés, 3 immeubles de logements sociaux, 40 écoles, 22 établissements d'hébergement (suite à une progression importante en 2016), 2 restaurants collectifs, ainsi que 2 sites de compostage de quartiers (2 nouveaux sites étant actuellement en gestation). Notons qu'un commerce précurseur, commercialisant des denrées alimentaires comme les fruits et légumes, a également adopté ce nouveau système de gestion des déchets.

En complément, des actions de sensibilisation au réemploi des déchets verts (paillage, broyage) ont été menées avec le réseau des Guides composteurs de Metz Métropole, mais également avec plusieurs associations locales. En 2016, 2 nouveaux Guides ont été formés, ce qui porte le total à environ 40 Guides composteurs bénévoles sur le territoire.

Dans la continuité du PLP, Metz Métropole a été labellisée fin 2015 « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » par le Ministère. Il s'agit d'une reconnaissance nationale de sa capacité à mener un projet ambitieux de prévention et de valorisation des déchets. Ainsi, l'engagement de Metz Métropole dans la lutte contre la production de déchets se poursuit et prend désormais une nouvelle dimension, s'intégrant dans une logique d'économie circulaire.

Cette labellisation constitue le point de départ d'une nouvelle série d'actions se déclinant sur la période 2016-2018. Pour ce projet, Metz Métropole entend mobiliser tous les acteurs, collectivités, entreprises, associations et citoyens, afin de construire un territoire exemplaire et réussir la transition vers une économie circulaire. Le programme transversal s'appuie sur 7 piliers : Approvisionnement durable, Eco-Conception, Economie de fonctionnalité, Ecologie territoriale, Consommation responsable, Prolongement de la durée de vie, Recyclage et valorisation. Ainsi, le projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » comporte différentes finalités, dont la création d'emplois, d'innovations et d'attractivité, sur le territoire de Metz Métropole.

Par ailleurs, la conteneurisation des déchets, après une phase d'expérimentation en 2013-2014 sur 4 Communes de Metz Métropole, a repris opérationnellement fin 2015 avec pour objectif une conteneurisation de l'ensemble du territoire fin 2017. A fin 2016, 57% des foyers de l'agglomération sont conteneurisés. Cet ambitieux programme, complémentaire du projet précédent, permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais également d'assurer de meilleures conditions de travail aux rippers (les accidents du travail ont d'ores et déjà diminué de 12%). Il contribue à une gestion optimisée des ressources de l'agglomération avec, par exemple, une optimisation des parcours de collecte et du nombre de tournées. Un nouveau règlement de collecte a été adopté par Metz Métropole le 7 mars 2016 afin de remodeler le fonctionnement du service public de gestion des déchets.



2.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité, au regard d'une démarche de développement durable

2.2.1 L'organisation du pilotage

Depuis toujours, il existe à Metz Métropole un équilibre entre le pilotage politique et le pilotage opérationnel des projets :

- L'organisation de la gouvernance de Metz Métropole, reposant sur une participation active et continue à la fois de l'exécutif mais également des Maires des Communes, permet de coordonner les politiques publiques mises en œuvre au niveau de l'agglomération avec les attentes des Communes. Parallèlement, au regard des approches transversales de nombreux projets, leur gestion en mode-projet permet d'associer les différents acteurs, qu'ils soient politiques ou techniques.
- De nouveaux outils de partage de pratiques et de réflexions communes ont été construits, au-delà de la concertation politique formelle, pour permettre aux Communes de converger progressivement vers des visions partagées de leur développement : il s'agit notamment des réseaux de Communes volontaires ClimatCités et UrbaniCités, traitant de climat-air-énergie d'une part et d'urbanisme durable d'autre part.
- Les Comités de pilotage des différents projets menés par Metz Métropole associent généralement plusieurs collèges, parmi lesquels les élus communautaires, les services (Direction et Pôles), les partenaires extérieurs, les habitants, etc.

2.2.2 La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi

La participation des acteurs et de la population aux actions, politiques publiques et programmes de Metz Métropole se traduit à plusieurs niveaux :

- La Charte de la participation citoyenne de Metz Métropole : co-construite et signée par le Président de Metz et le Président du Conseil de Développement Durable (CODEV) en 2012, cette Charte est dotée d'un Comité de pilotage et l'ensemble des actions de concertation menée par Metz Métropole s'y raccroche.
- Le CODEV de Metz Métropole : renouvelé en 2015, il est composé de 80 membres, répartis en 5 collèges. Il fonctionne à la fois par le biais de séances plénières et d'ateliers (4 à 6 étant actifs simultanément). Les élus de Metz Métropole saisissent le CODEV sur un dossier donné ou il s'autosaisit, puis le CODEV travaille sous forme d'ateliers et d'entretiens avec les partenaires. Enfin, notamment depuis 2016, le CODEV restitue ses avis et rapports devant les élus de Metz Métropole, assurant un lien fort entre démocraties participative et représentative.



- Les actions de participation citoyennes sont lancées régulièrement par Metz Métropole dans différents domaines : climat-air-énergie, gestion des déchets, agriculture périurbaine, mobilité et déplacements, logement... (les pratiques actuelles ayant été évaluées en 2013 et 2015). Ces actions permettent d'impliquer les citoyens dans le processus de décision.

A titre d'illustration, la construction du Projet de Territoire de Metz Métropole a reposé sur une large participation, puisqu'elle a permis de recueillir des propositions de la part de 2 300 habitants, salariés, usagers, élus ou techniciens de l'agglomération. Le CODEV de Metz Métropole et l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) ont également réfléchi à l'avenir du territoire.

En complément, la politique de communication de Metz Métropole est particulièrement proactive et confirme que les possibilités d'information des citoyens sur les politiques communautaires sont nombreuses : site web, "Metz Métropole le Mag" (désormais 3 parutions par an), rapport d'activités, etc. Metz Métropole dispose également d'une stratégie de communication via les réseaux sociaux qui permet de favoriser les échanges entre l'institution et les habitants. De nombreuses actions de proximité sont menées vers les acteurs et les citoyens afin d'associer usagers et bénéficiaires des politiques communautaires. Ainsi, les agents vont tous les ans à la rencontre des habitants du territoire à l'occasion des permanences à la Foire Internationale de Metz sur le stand de Metz Métropole.

Metz Métropole a également initié une démarche de mécénat culturel et citoyen pour rassembler les entreprises et les particuliers qui souhaitent s'engager à ses côtés pour forger ensemble l'image et l'identité culturelle du territoire. Cette démarche permet de développer des relations privilégiées entre le tissu économique et l'Opéra-Théâtre, le Musée de *La Cour d'Or*, le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné ou encore le Pôle Archéologie Préventive de Metz Métropole. Dans le cas de l'Opéra-Théâtre, c'est aussi une manière de s'associer à un centre de production de spectacle vivant, réunissant artisans, techniciens et artistes permanents, avec un savoir-faire qui s'exporte nationalement mais aussi en Europe. Dans le cas du Musée de *La Cour d'Or*, en 2016, une grande campagne de mécénat citoyen a été lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour que les particuliers puissent participer à la restauration de la Chapelle des Petits-Carmes, future entrée du Musée.

Enfin, le Plateau de Frescaty a été proposé pour le concours d'idées d'architecture et d'urbanisme EUROPAN 13. Ce processus a permis en 2015 et début 2016 à trois équipes de jeunes professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues, agriculteurs...) de développer leur vision de l'aménagement de ce site inédit. Grâce à un accord-cadre, Metz Métropole va pouvoir poursuivre cette collaboration fructueuse avec les trois équipes.

2.2.3 La transversalité / globalité des approches

Au-delà du pilotage de l'ensemble des politiques communautaires par l'équipe de Direction, plusieurs outils, notamment le journal interne Comm' Nous et l'intranet (actualités, espaces des différents pôles...) permettent aux agents de se tenir informés des projets menés au sein de Metz Métropole, et donc de développer une vision transversale de leurs actions.

Sur un plan opérationnel, la transversalité peut également être illustrée par une collaboration entre Metz Métropole et les services de l'Etat, à travers la concrétisation du Pôle de Recherches Interdisciplinaires Archéologiques de Metz (PRIAM), dans le sens où cette opération de construction reflète l'optimisation et la convergence des politiques publiques entre plusieurs opérateurs.

Ainsi, la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine de Metz Métropole et le nouveau Centre de Conservation et d'Etude de Lorraine ont pu être réunis grâce à un conventionnement. Sous la direction conjointe de l'Etat (DRAC de Lorraine) et de Metz Métropole, le PRIAM a deux ambitions : offrir un espace de conservation, d'étude, de consultation, de médiation et de compréhension des découvertes archéologiques effectuées dans la région et mettre en relation différents acteurs de la chaîne opératoire de l'archéologie, afin de favoriser la recherche et de valoriser les collections régionales.

Enfin, en 2016, la généralisation d'outils facilitateurs pour les agents de Metz Métropole, notamment les *Espaces Partagés* (espaces de travail collaboratifs sur l'intranet) permettent un fonctionnement en mode-projet et une meilleure fluidité pour des projets transversaux, comme par exemple l'animation du réseau de développement durable M²D² ou la démarche de labellisation et d'amélioration continue *Cit'ergie*.

2.2.4 Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagée

Ces principes couvrent notamment deux dimensions relevant de la gestion de la performance et du management de la qualité :

L'analyse des besoins

Metz Métropole dispose d'un nombre important d'informations sur les caractéristiques de son territoire. De nombreux domaines de compétence de Metz Métropole sont couverts par des études de diagnostic menées par le service SIG, l'AGURAM... Ces données sont régulièrement actualisées.

Les diagnostics réalisés dans le cadre de l'élaboration du SCoTAM, préalablement à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, permettent de mettre en perspective l'ensemble de ces données sur un périmètre plus large que celui de Metz Métropole, ce qui permet une meilleure appréhension des enjeux du territoire.

L'analyse des besoins passe par la prise en compte des besoins exprimés par les usagers et/ou les bénéficiaires, par la réalisation de diagnostics, permettant de mettre en place une stratégie et un plan d'action adapté aux besoins et aux attentes. C'est en ce sens qu'œuvrent les services de Metz Métropole.

Le système de suivi des politiques et programmes

La collectivité continue d'investir sur l'organisation de son fonctionnement. Le pôle Organisation, Méthodes et Contrôle de gestion accompagne les autres pôles de Metz Métropole vers une amélioration et une modernisation de leur organisation, de leurs

méthodes de travail, notamment par la mise en place de nouveaux outils de dématérialisation. Cette équipe a également pour vocation d'apporter aux décideurs et aux acteurs des politiques communautaires une connaissance et des outils de pilotage de l'activité gérée par Metz Métropole. La collectivité s'est donc naturellement engagée dans la construction d'un système de suivi de ses politiques, couplé d'un système d'évaluation basé sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs en lien avec le Projet de Territoire.

Différents documents-cadres de Metz Métropole (PLH, PDU, PCAET...) font régulièrement l'objet de bilan (suivi de l'activité) et d'évaluation (prise en compte des leçons tirées de l'expérience permettant les réajustements nécessaires).

Enfin, le Conseil de Développement Durable s'est également investi dans l'évaluation a posteriori de son action après 5 ans d'existence. Cette démarche exemplaire fait l'objet d'un suivi particulier par la Coordination Nationale des Conseils de Développement. Il a également participé à l'évaluation des pratiques de participation citoyenne, menée par Metz Métropole en 2013 et 2015.

2.2.5 Le tout au service d'une dynamique d'amélioration continue

Des aspects traités précédemment, découle une dynamique d'amélioration continue pour les actions, politiques publiques et programmes menés par Metz Métropole :

L'innovation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets

Metz Métropole présente plusieurs projets ambitieux portant des modalités de mise en œuvre innovantes. Au sein de l'institution, la culture administrative de Metz Métropole laisse la place aux idées neuves. De même, les prises d'initiatives sont souvent valorisées.

Ainsi le réseau M²D² en constitue une illustration concrète : sur les trois premières années d'existence du réseau, plus de 20 actions nouvelles ont pu être réalisées par les agents, suite aux propositions des référents développement durable, et à la validation de l'équipe de Direction.

L'adaptation des compétences aux objectifs des politiques menées

S'appuyant notamment sur la démarche des fiches emplois-métiers, des actions de formation interne sont organisées sur des axes ciblés. Il existe une volonté de renforcer cette approche, en lien avec les objectifs déterminés par les élus.

Ainsi plusieurs axes de formation interne ont été engagés ces dernières années : acquisition des bases de l'environnement informatique pour les agents non familiarisés avec ces outils, gestion des conflits, gestion du stress, participation citoyenne, conduite de réunion, gestion de projet, réglementation thermique...

Une autre illustration de la prise en compte des compétences des agents au service d'un projet d'amélioration continue est la démarche de labellisation européenne *Cit'ergie*, lancée en 2015 et concrétisée tout au long de l'année 2016. En effet, plus de 30 agents, issus des 4 Directions et des différents Pôles de la collectivité, se sont impliqués tout au long des différentes phases de cette démarche, qu'il s'agisse de l'état des lieux d'octobre 2015 à

février 2016, du programme d'action énergie-climat de mars à juillet 2016, puis de la labellisation *Cit'ergie*, d'août à novembre 2016. L'équipe-projet va continuer de s'impliquer pendant au moins 3 ans, pour la mise en œuvre du programme d'action défini.

A travers cet exemple concret, l'organisation du pilotage (Comité de pilotage, Comité technique, Chef de projet, Conseiller, Equipes), la participation des acteurs (élus, agents, partenaires...), la transversalité (afin de couvrir les 79 actions *Cit'ergie* réparties en 6 grands domaines), le dispositif d'évaluation (indicateurs mesurant les actions, scores réalisés et programmés comme préalables à la labellisation) constituent des modalités de "forme" au service du "fond" : l'amélioration continue des politiques publiques menées par Metz Métropole.



3. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

3.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

3.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

L'éco-responsabilité est entrée dans le quotidien des agents

Le réseau interne M²D² (Metz Métropole Développement Durable), par le biais d'environ 25 référents volontaires, contribue à développer les bons réflexes de tous et l'exemplarité de la collectivité. Ainsi, de nombreuses initiatives sont prises pour atténuer l'impact du fonctionnement quotidien de Metz Métropole sur l'environnement et améliorer la qualité de vie au travail.

Visant une dynamique basée sur l'éco-responsabilité des agents, le réseau M²D² s'appuie sur ces principes :

- Engager un projet fédérateur et global au sein des services ;
- Adapter les politiques communautaires pour préserver les moyens et les ressources ;
- Contribuer à la qualité de la mission de service public de Metz Métropole ;
- Agir pour l'environnement, la santé, le bien-être au travail...

Ainsi, le premier thème abordé (maîtrise des consommations d'énergie) a débouché sur plusieurs actions concrètes : extinction des façades de Harmony Park entre 22h et 6h, pédagogie orale portant sur le chauffage, diaporama d'éco-gestes diffusé dans les services, optimisation de l'éclairage, campagne de communication pour sensibiliser les agents...

En matière de gestion des déchets, trois composteurs collectifs ont été installés en pied des bâtiments d'Harmony Park (siège de Metz Métropole), du Centre technique communautaire et de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, afin de valoriser les déchets organiques produits sur place, mais aussi les déchets domestiques des agents ne disposant pas de composteur à domicile.

Une opération de troc entre agents appelée « Don Coin » a également été mise en place il y a quelques années, avec une séance en mai 2016. Elle remporte un succès croissant auprès du personnel de Metz Métropole, les objets n'ayant pas trouvé preneur étant redistribués à des associations caritatives.

Enfin, une enquête sur les habitudes d'impression a permis de mettre en évidence des mesures à adopter afin de rendre la gestion des impressions plus efficiente et plus éco-responsable. Un mode de gestion d'impression plus sécurisé et plus économique a donc été décidé et mis en place début 2016. Après une phase d'expérimentation d'un nouveau serveur d'impression, l'ensemble des services bénéficie progressivement de ce nouveau service.



Concernant les déplacements des agents, et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises du Technopôle, pas moins de 73% des agents concernés ont répondu au questionnaire permettant de mieux comprendre leurs habitudes de déplacements domicile-travail et lors de la pause méridienne. Les agents disposent actuellement de Pass'bus pour effectuer leurs déplacements professionnels, directement accessibles par un outil de réservation en ligne. En outre, la moitié du coût de leur abonnement de transport (trajets domicile – travail) est prise en charge par Metz Métropole. De même, depuis un an, des vélos pliants sont mis à disposition des agents pour effectuer des déplacements professionnels courts ou en intermodalité avec le réseau Le Met'.

En 2016, le réseau M²D² s'est organisé en 3 groupes de travail composés d'agents volontaires. Il a ainsi engagé des réflexions autour de 3 thèmes : covoiturage solidaire, qualité de l'air intérieur, gestion différenciée des espaces verts. Sous réserve de validation, la mise en œuvre de projets concrets en lien avec ces thématiques devrait avoir lieu en 2017.

Une rubrique dédiée aux éco-gestes prend place au sein du journal interne (depuis 4 ans) et désormais de l'intranet (depuis l'été 2016 : *l'écogeste du mois*). Il s'agit d'un vecteur important de sensibilisation des agents aux pratiques écoresponsables. De même, la diffusion orale et par diaporama, de la part des référents au sein de leur entité de travail, fait partie intégrante de la démarche. Un mini-film rappelant les écogestes et tourné avec des référents M²D² est également disponible sur l'intranet.

La qualité des emplois et des conditions de travail est au centre des préoccupations

Metz Métropole emploie près de 800 personnes et assume son rôle d'employeur responsable. Ainsi, les contrats proposés sont en majorité à temps plein, le temps partiel résultant d'une demande de l'agent. L'implication des agents dans l'exercice de leurs missions peut s'illustrer par les nombreuses actions de formations et les groupes de travail.

Outre la médecine du travail, Metz Métropole fait de la qualité des conditions de travail une priorité avec le déploiement de plusieurs actions pour la sécurité de ses agents et l'élaboration de son Document Unique. Celui-ci a nécessité un important travail effectué en lien direct avec de nombreux agents de la collectivité. Après une phase d'évaluation et la définition d'un plan d'action priorisé, ce dernier est actuellement en cours de déploiement.

Au-delà des questions d'hygiène et de sécurité, Metz Métropole a engagé dès 2012 des démarches de prévention des risques chimiques (liés à l'utilisation quotidienne de produits chimiques par les agents) et des risques psycho-sociaux (RPS), destinées à favoriser le bien-être au travail des agents. Les cadres veillent également à ce que la croissance rapide de Metz Métropole et le foisonnement de projets importants ne génère pas un trop haut niveau de stress au sein des équipes.

En 2013, Metz Métropole a engagé un partenariat avec le CNFPT et l'Agence Régionale sur l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) pour la structuration de sa démarche et la réussite de ses actions de prévention des risques psychosociaux. La formation des principaux acteurs concernés par la prévention a été une des premières étapes de cette intervention. Plusieurs pôles pilotes ont été identifiés pour la mise en œuvre : les Pôles Logistique et Gestion Patrimoniale, Finances-Budget et Direction Commune des Systèmes d'Informations.

Ces entités de travail ont déjà pu expérimenter les premières actions de prévention et un plan d'actions transverse, dont les actions concernent l'ensemble des pôles.

Des ateliers « management » ont été également proposés aux encadrants afin d'échanger et de capitaliser sur les bonnes pratiques concernant la gestion d'équipes. Le journal interne a permis d'informer régulièrement les agents de cette démarche globale et sert également d'outil de mise en œuvre en s'attachant par exemple à traiter de thématiques liées au quotidien des agents comme l'ambiance au travail.

Cette démarche de bien-être au travail a pris un tournant décisif en octobre 2015 avec la signature de la Charte *7 Engagements pour mieux travailler ensemble*. Cet acte fondateur porté par le Président de Metz Métropole, le Directeur Général des Services et le Secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail marque la généralisation de la démarche de prévention des risques psychosociaux à l'ensemble des pôles. Les 7 engagements pris sont les suivants :

- S'engager dans une démarche intégrée de prévention des risques psychosociaux et maintenir l'implication de la direction pour garantir la mise en œuvre effective de l'ensemble des engagements ;
- Animer la démarche de prévention dans l'ensemble des pôles ;
- Améliorer les processus de décision, clarifier les rôles et responsabilités respectives des élus, de la Direction et des agents ;
- Améliorer le travail, par le dialogue entre les différents acteurs de la collectivité ;
- Elaborer et faire vivre au sein des pôles des projets de service ;
- Soutenir le rôle du management du niveau stratégique et décisionnel jusqu'au terrain ;
- Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans tout projet qui influe sur l'organisation du travail, transforme les identités professionnelles, modifie la hiérarchie, les relations professionnelles et fait évoluer les compétences.

Des petits déjeuners au travail ont été organisés sur l'ensemble des sites de Metz Métropole, en lien avec les Assistants de prévention et les Représentant du personnel, afin de présenter à tous les agents la Charte *7 Engagements pour mieux travailler ensemble*.

Parallèlement, Metz Métropole a lancé une réflexion sur l'optimisation du fonctionnement de l'administration dans le but de mieux adapter l'organisation aux enjeux actuels et futurs de l'agglomération, de mettre en place des procédures clarifiant le fonctionnement et d'améliorer la circulation de l'information et la communication interne. Cette démarche vise également l'instauration d'une dynamique permettant de développer une vision partagée sur la prise de décision et de renforcer la cohésion d'équipe dans un contexte de mise en place de modes de fonctionnement fondée sur le respect, la collégialité et la responsabilité individuelle et collective.

Ces enjeux trouvent écho dans l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services. Outre l'obligation légale qui incombe à Metz Métropole et le contexte budgétaire, la mutualisation est, par le rapprochement des équipes, l'occasion d'améliorer la qualité des services publics, de sécuriser et d'optimiser l'organisation interne de Metz Métropole, de professionnaliser certaines fonctions, et de peser davantage auprès de partenaires. Le

schéma de mutualisation (tel que défini par la loi MAPTAM de janvier 2014) a été adopté par Metz Métropole en mars 2016.

Par ailleurs, Metz Métropole a fait évoluer les prestations proposées aux agents en matière de mutuelle et de prévoyance. Les différents niveaux de couverture proposés, de même que la participation versée par l'employeur, y compris sur le risque prévoyance, ont permis de faire diminuer le coût des cotisations à la charge des salariés et en conséquence à permettre à la plus grande majorité possible d'être couvert sur les risques santé et prévoyance.

Enfin, parce que l'épanouissement de tous passe aussi par la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer professionnellement, la formation est un enjeu bien pris en compte. Avec un budget annuel conséquent, formations et formations assistées sont proposées à tous. De même, Metz Métropole a pratiqué dès 2011 le système d'entretiens professionnels annuels, qui vise à instaurer un dialogue entre chacun des agents et leur encadrant direct.

3.1.2 L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Clauses sociales

Il a été décidé de faire de l'achat public un levier pour l'insertion professionnelle et l'emploi et d'appliquer aux marchés d'un montant minimum de 200 000 € un pourcentage des heures réservées à l'insertion arrêté à 6 % du volume horaire de la totalité du marché. Afin d'assurer l'animation, le pilotage et la coordination du dispositif, Metz Métropole mutualise avec la Ville de Metz un chargé de mission Clauses sociales.

Clauses environnementales

Une politique interne structurée visant à la généralisation des critères environnementaux pour les marchés publics de fournitures, services et travaux est en cours de déploiement, et a permis de passer de 12 % de marchés publics avec critères (ou sous-critères) environnementaux en 2013 à près de 30 % depuis 2014, par exemples :

- L'intégration dans les critères de choix du niveau de consommation et d'émission de CO2 pour l'acquisition de véhicules,
- L'utilisation de produits respectueux de l'environnement pour les prestations de nettoyage des bacs à ordures ménagères,
- L'achat de papier éco-labellisé, recyclé ou issu de forêts éco-gérées,
- Le recours à des produits issus de l'agriculture biologique ou locale pour les prestations de traiteurs,
- La bonne gestion des déchets lors de travaux de signalisation, de pose de mobilier urbain ou d'aménagement urbain.

3.1.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Les bâtiments récents de Metz Métropole reflètent une prise de conscience progressive quant aux enjeux de l'efficacité énergétique :

- Le Centre Technique Communautaire, qui accueille le Pôle Gestion des Déchets, présente une conception intéressante des hangars à poids-lourds. Semi-enterrés, alimentés par les rejets des locaux chauffés, ces hangars nécessitent des dépenses énergétiques moindres pour leur chauffage. De même, deux panneaux solaires permettent de chauffer l'eau chaude sanitaire. Enfin, une cuve récupère les eaux pluviales, ensuite utilisées pour le lavage des camions de collecte des déchets et des points d'apports volontaires.
- Le bâtiment loué par Metz Métropole pour son siège, "Harmony Park", a bénéficié d'une optimisation de ses consommations énergétiques grâce à la mise en place d'un réduit de nuit (supervision de la pompe à chaleur : contrôle général et réglage de la température d'eau).
- Le Centre de maintenance et d'exploitation du réseau Le Met', soumis à la Réglementation Thermique 2005 mais pour autant de niveau Très Haute Performance Energétique (consommation conventionnelle d'énergie de 107 kWhEP /m² /an) inclut notamment des dispositifs innovants de traitement des eaux usées et une paroi pariéto-dynamique permettant d'accroître le confort des usagers...

Quant aux déchets, l'ensemble des emballages (papiers, cartons, plastiques) d'une part et les cartouches d'imprimante d'autre part font l'objet de pratiques de tri. Les équipements informatiques de Metz Métropole sont renouvelés tous les 6 ans. En fin de vie, ils sont retournés au fournisseur qui les recycle.

Modernisation et amélioration des procédures de travail, clarification des prises de décisions, gain de temps, réduction des coûts mais aussi portée écologique, les nombreuses initiatives de dématérialisation entreprises par Metz Métropole contribuent à la réduction de la consommation de papier. Au niveau des procédures et de la communication internes, la dématérialisation repose sur plusieurs outils que les agents se sont bien appropriés :

L'ancien intranet a laissé place à une interface de travail plus conviviale, optimisée, personnalisable et accessible à tous les agents. Cet outil a été conçu comme une véritable plateforme d'information et de ressources. Il facilite le travail, améliore la communication interne et le partage des informations, notamment grâce à des espaces de travail partagés permettant un travail collaboratif. Par des fonctionnalités utiles comme l'annuaire interne, la demande de congés, les ordres de missions, les règlements ou les modèles de documents, l'intranet s'est rapidement inscrit dans le quotidien des agents. L'existence d'un extranet pour les élus favorise par ailleurs la dématérialisation des documents.

La plupart des procédures internes sont d'ores et déjà dématérialisées (délibérations, flux financiers ordres de mission, bons de commande, courriers...), ou en passe de l'être. La difficulté de recourir à la dématérialisation pour certains actes vient parfois limiter la possibilité du *zéro papier* au stade final de la procédure.

Toutefois, la mise en place en 2014 d'une convention de partenariat entre Metz Métropole et la Direction Générale des Finances Publiques vise notamment la dématérialisation complète des pièces comptables pour l'émission des mandats de dépenses et des titres de recettes d'ici deux ans.

3.1.4 L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques

Un outil majeur, qui permet à Metz Métropole de progresser vers une intégration des engagements de développement durable dans la gestion de ses finances, est la prospective budgétaire à 3-5 ans, qui permet de mesurer les équilibres budgétaires en intégrant l'ensemble des projets sur lesquels Metz Métropole est engagée. Cette prospective est formalisée dans un Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020, document stratégique qui fixe des choix structurants pour l'avenir du territoire.

D'un montant total de 173 millions d'euros pour cinq ans, le Plan Pluriannuel d'Investissement vise à améliorer la compétitivité du territoire (Plateau de Frescaty, enseignement supérieur, soutien à TCRM-Blida et à LORnTECH, déploiement du très haut débit...), l'attractivité, en lien avec la nouvelle marque de territoire INSPIRE METZ (consolidation des équipements culturels, aménagement du Mont Saint-Quentin, prises de compétences liées à la loi NOTRe et à l'éventuel passage en Communauté Urbaine) et la qualité de vie sur le territoire (politique de la ville, assainissement, conteneurisation des déchets, création de logements sociaux, réhabilitation des parcs public et privé, amélioration du réseau de transport en commun...).

Par ailleurs, Metz Métropole a le souci d'optimiser ses dépenses, notamment dans son fonctionnement, et elle mène plusieurs projets et réflexions visant une meilleure efficacité. Ainsi, à l'instar de la mutualisation des services informatiques et SIG avec la Ville de Metz, un récent schéma de mutualisation propose un fonctionnement efficace et optimisé financièrement pour Metz métropole et ses Communes membres.

Conformément aux obligations légales, le Pôle Finances a mis en place la dématérialisation des flux entre l'ordonnateur et le comptable public (démarche PES V2). Enfin, le choix de produits bancaires sécurisés (absence de produits complexes ou structurés) guide la gestion financière de la collectivité et limite les risques pris pour les générations suivantes. Ainsi, l'intégralité de l'encours de dette mobilisé relève de la catégorie A1 de la charte Gissler (soit le niveau de risque le plus faible).



3.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes

3.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte

Issue du 3^e engagement de la Charte 7 *Engagements pour mieux travailler ensemble* (cf. partie 3.1.1), la construction d'une Charte élus / services a débuté en 2016 et est actuellement en cours de finalisation. Elle comportera à la fois des engagements de la part des élus, de la part des services et réciproques. Parmi ces derniers :

- S'impliquer pour la réussite d'un projet collectif mené au service du territoire,
- Bâtir une relation de travail basée sur la confiance et le respect des individus et de leurs rôles au sein de la collectivité,
- Adopter un savoir-être basé sur l'honnêteté, la loyauté, l'exemplarité et la courtoisie,
- Fonder les relations agents / élus sur une communication franche et transparente,
- S'assurer de l'adéquation entre les projets et les ressources.

En complément du pilotage des pratiques citées dans la partie précédente faisant l'objet de dispositifs de conduite de projets, un outil de suivi et de reporting des projets a été mis en place au sein de la collectivité. Il est complémentaire aux Espaces Partagés évoqués précédemment (cf. partie 2.2.3).

Par ailleurs, un logiciel courrier a également été mis en place. La gestion dématérialisée des flux entrant et sortant de courriers permet ainsi une meilleure fluidité et une sécurisation (traçabilité).

Les bilans d'activités annuels et la présentation du budget permettent quant à eux d'assurer la transparence des actions, en cohérence avec le Projet de Territoire de Metz Métropole.

3.2.2 La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions

Un premier exemple d'une participation des élus et des services a concerné l'élaboration du Plan Climat - Energie Territorial en 2012 : tout d'abord, les 11 Commissions d'élus et les agents de Metz Métropole ont été particulièrement impliqués dans le processus d'élaboration et de finalisation du document. Ensuite, le Comité de pilotage du PCAET mobilise désormais 2 fois par an élus, services et représentants d'organismes extérieurs pour réaliser le suivi et l'évaluation des actions opérationnelles.

Plus récemment, courant 2016, dans le cadre du PCAET, du projet Zéro Gaspillage Zéro Déchet, ou encore de la démarche d'Urbanisme Durable, une progression conjointe de Metz Métropole et de ses Communes membres vers les finalités du développement durable a été permise via la mise en place de groupes de travail rassemblant à la fois élus, agents et experts d'organismes partenaires. Les projets réfléchis conjointement et mis en place ont porté par exemple sur la qualité de l'air intérieur ou la gestion différenciée des espaces

verts. Ces groupes de travail ont permis de co-construire une politique partagée pouvant intéresser divers acteurs du territoire. A titre d'exemple, une offre de projets sur la qualité de l'air intérieur, clés en main, a été formalisée afin que les acteurs du territoire puissent mettre en œuvre des opérations simples, adaptées aux attentes, et se mobiliser efficacement en faveur de cet enjeu de santé publique.

Par ailleurs, une démarche de Projet d'Administration a été initiée par la Direction Générale. Les axes et les grands chantiers du Projet d'Administration ont été présentés devant le COTECH (composé du CODIR et des représentants de chacune des directions) et ont été exposés au Président et au Directeur de Cabinet, et à cette occasion les grandes orientations ont été validées. Le Projet d'Administration intégrera les grands projets en cours dans la collectivité, notamment la mutualisation des services et la réflexion sur le passage en Communauté Urbaine. Dans cet objectif, un accompagnement des managers à la conduite du changement sera proposé début 2017, tout comme une démarche de formation action sur les Projets de Service en lien avec le Projet d'Administration.

Enfin, une gouvernance innovante, avec un pilotage politique et technique associant les élus et les techniciens des Communes membres, au sein de groupes de travail, a été mise en place pour mener à bien l'étude d'opportunité de transformation de Metz Métropole en Communauté Urbaine actée en mars 2016.

3.2.3 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions

L'évaluation des actions internes est une pratique qui se généralise, à l'image par exemple des suivis d'activités initiés pour les deux collectivités Ville de Metz et Metz Métropole dans le cadre de la mutualisation et des projets de dématérialisation.

4. CONCLUSION

Dans le champ de ses compétences, Metz Métropole déploie des actions, des programmes et des politiques publiques où transparaît la volonté de progresser vers une prise en compte globale des finalités du développement durable. Le fonctionnement interne de la Communauté d'agglomération suit la même voie, avec une démarche d'amélioration continue de plus en plus marquée.

Le présent rapport permet de recenser ainsi un certain nombre de bonnes pratiques, pour lesquelles la collectivité peut attendre des résultats à court et moyen terme, ceci afin d'améliorer son bilan actuel, mais également plusieurs domaines où il subsiste une marge de progrès.

Avec la mise en œuvre du Projet de Territoire et du système d'évaluation des politiques publiques, ce rapport annuel de développement durable permet à la collectivité de compléter et de mettre en perspective son fonctionnement quotidien et ses nombreux projets, dans un souci d'optimisation de l'action publique.





METZ MÉTROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité
BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00
www.metzmetropole.fr

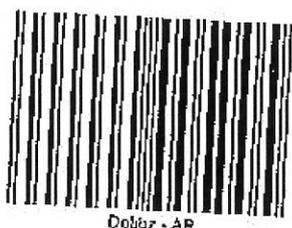


BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 30 janvier 2017.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Rapport développement durable 2016 de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe : Rapport.</i>	1	
Point 2 – Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Metz Métropole.	1	
<i>Annexe : Rapport.</i>	1	
Point 3 – Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2017.	1	
<i>Annexe : Rapport.</i>	1	
Point 4 – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- <i>Annexe : Bureau du 16 janvier 2017.</i>	1	
Point 5 – Communication des décisions :	1	
- <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.</i>	1	
- <i>Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.</i>	1	
- <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.</i>	1	
Nombre total des actes transmis : 5 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Doloz - AR

Fait à Metz, le 31 janvier 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

